

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2021/06/18/2021021323/justel>

---

Dossier numéro : 2021-06-18/18

## Titre

18 JUIN 2021. - Décret portant assentiment à l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Congo relatif au transport aérien, signé à Bruxelles le 12 juin 2018

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-07-2021 page : 70473

Entrée en vigueur : 24-07-2021

---

## Table des matières

Art. 1-3

---

## Texte

Article [1er](#). Le présent décret règle une matière régionale.

[Art. 2](#). L'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Congo relatif au transport aérien, signé à Bruxelles le 12 juin 2018, sortira son plein et entier effet.

[Art. 3](#). Les modifications à l'annexe de l'accord, adoptées en application de l'article 20, alinéa 4, de l'accord entre le Gouvernement du Royaume de Belgique et le Gouvernement de la République du Congo relatif au transport aérien, signé à Bruxelles le 12 juin 2018, sortiront leur plein et entier effet.